

Le jeudi 22 mars dernier, la FSU et six autres fédérations de la Fonction publique ont appelé les personnels à la mobilisation et à la grève pour exiger une reconnaissance salariale, qui redonne du pouvoir d'achat et apporte des améliorations de déroulements de carrière. Aujourd'hui, avec le gel de la valeur du point d'indice, le report de l'application des revalorisations PPCR, la restauration du jour de carence,..., c'est tout l'inverse que le gouvernement met en œuvre, les axes envisagés et les orientations libérales prises visant plutôt à dynamiser les garanties et cadres collectifs, remettre en cause le statut en substituant au recrutement de titulaires le recours aux contractuels et affaiblir la représentation des personnels et son rôle, notamment dans les CAP, mais aussi dans les CT et CHSCT.

Pour la FSU, c'est la qualité, l'indépendance du service public et sa capacité à être présent partout sur le territoire français (zones rurales, urbaines, périurbaines, de montagne...) qui sont en jeu aujourd'hui. En réchauffant les recettes de certaines politiques, comme la RGPP, qui ont montré leur capacité de destruction des collectifs de travail, le gouvernement dévoile la réalité de son objectif pour la Fonction publique : il veut accentuer son affaiblissement.

A cela s'ajoute l'abandon de la perspective d'élévation générale du niveau de qualification que représentent le projet de réforme du baccalauréat, l'instauration de la sélection à l'entrée de l'Université et le développement de l'apprentissage en lieu et place de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Concernant le 1^{er} degré, la FSU a déjà souligné ici-même l'insuffisance de la dotation pour la rentrée 2018, ne serait-ce que pour assurer le dédoublement des classes de CP et de CE1 en Éducation Prioritaire. La priorité donnée à ce dispositif sans dotation spécifique se traduit par un grand nombre de fermetures de classes hors éducation prioritaire (en rural et en maternelle notamment) et des suppressions de postes de « plus de maîtres que de classes ». Les éléments dévoilés lors du précédent comité technique montrent que plus des deux tiers des "plus de maîtres" ont été supprimés. Loin de profiter de la baisse démographique pour diminuer les effectifs dans les classes, la rentrée se caractérisera par des classes chargées en maternelle et une augmentation des cours multiples avec des effectifs élevés dans le rural.

Et comment s'attaquer aux inégalités scolaires, mieux former les enseignants, abonder les postes d'enseignants spécialisés, développer l'accompagnement pour réussir l'inclusion, augmenter les maîtres en plus pour travailler différemment, développer l'intervention du service social, si les mesures pour les uns sont payées par les autres ?

La priorité au primaire ne peut, elle, se payer seulement de mots.

Maternelle

Les assises de la maternelle qui ont eu lieu les 27 et 28 mars derniers auraient pu être l'occasion d'une grande concertation sur les missions de l'école « première ». Elles se sont en fait réduites à une suite de conférences choisies en fonction de l'orientation ministérielle. La FSU réaffirme la nécessité de préserver la spécificité de l'école maternelle reconnue par les programmes de 2015 et d'amplifier les dispositifs de scolarisation des moins de trois ans, facteurs de réduction des inégalités et rappelle que la maternelle ne doit pas être une variable d'ajustement de la carte scolaire notamment pour financer les dédoublements en éducation prioritaire.

Rapport Villani

Le rapport Villani, quant à lui, n'apporte aucun élément nouveau au niveau des constats. En préconisant le recours à des évaluations standardisées trois fois par an, et à des manuels « labellisés », il permet au ministre de justifier sa vision de l'école : d'une part, développement d'une culture d'une évaluation conçue comme un outil de pilotage du système et non pour la réussite des élèves et d'autre part imposition de « bonnes pratiques ».

Pour le second degré, concernant les « bonnes pratiques », nous constatons avec stupéfaction et aussi inquiétude sur ce que cela dit du dialogue social et de la conception du « management » à l'Éducation Nationale... que ce CTSD de présentation de la « carte scolaire du 2nd degré » se tient ce mercredi 4 avril, « pour information », c'est-à-dire celle qu'on voudra bien nous donner..., deux jours après la fermeture du serveur pour le mouvement intra... En d'autres termes, la rentrée 2018 dans les collèges, lycées et SEGPA du département est déjà faite, circulez, y a rien à voir ! Les représentants départementaux FSU des personnels rappellent qu'un courrier intersyndical a déjà été envoyé il y a trois ans à ce sujet à M. le Recteur, resté sans réponse..., qu'un GT avait été programmé l'an dernier puis annulé..., que M. le Secrétaire général (en l'absence de Madame la Rectrice) a été interrogé sur ce point lors du dernier CTA, sans que la question soit finalement tranchée... Qu'en est-il donc des prérogatives des CTSD relativement au second degré dans l'académie de Reims ?

Au vu de ce qui est tombé sur la tête de notre petit département, nous comprenons bien sûr qu'il était préférable pour l'administration de ne pas trop communiquer sur son projet, de négocier avec les seuls chefs d'établissements, les personnels n'étant pour certains même pas informés des tenants et aboutissants de la préparation de rentrée dans leur propre collège ou lycée, des impacts sur leur temps de service voire leur poste...

Sur quels critères cette rentrée 2018 dans les collèges, SEGPA et lycées ardennais a-t-elle été opérée ? Après les nombreuses fermetures de classes et la reprise de 13 postes dans les écoles du département, comment peut-on encore déceimment supprimer 14 postes en collèges, 6 en LP et 3 dans les LGT ? Comment dans des classes à 27 élèves à Rimogne, La Fontaine, Jean Macé, Vireux, Monthermé, Rocroi, Signy l'Abbaye, 28 à Rimbaud, Jean Macé, Rimogne, La Fontaine, Nouvion, Villers/Semeuse, Douzy, Carignan, Vireux, Juniville, Vouziers, Sault Lès Rethel, Attigny, et **même 29 à Rimbaud, Villers/Semeuse, Juniville et Grandpré...**, peut-on raisonnablement installer les conditions d'études et d'apprentissages optimales pour la réussite de tous les élèves ? Calculées au cordeau (nombre de divisions x 29h + heures statutaires), les dotations attribuées aux collèges de « milieu ordinaire » ne laissent en effet aux équipes pédagogiques aucune marge d'initiative qui permettrait la mise en œuvre de dispositifs spécifiques pour la prise en charge des élèves en difficultés.

La FSU insiste sur la revendication première des enseignants qui est la baisse généralisée du nombre d'élèves par classes, quels que soient les établissements, quels que soient les niveaux, -des classes à 39, voire 40 ne sont-elles pas envisagées dans certains lycées ???-, seule à même de favoriser une amélioration des conditions de travail pour réellement lutter contre la difficulté scolaire et atteindre l'objectif affiché de réduction des inégalités.

Dans notre département où cette question de la difficulté scolaire corrélée à une situation sociale, économique, culturelle de plus en plus dégradée devrait faire l'objet d'une attention particulière et d'un traitement « bienveillant » (pour ne pas dire de choc !), nous regrettons que l'administration s'en tienne à une gestion comptable des moyens en fonction de la classification des établissements (collèges « ordinaires », REP, REP+), sans nullement apprécier plus humainement, voire sociologiquement la spécificité des publics accueillis afin de leur apporter les aides les plus adaptées.

A cet égard, la FSU Ardennes réitère sa demande d'équipes pluri-professionnelles plus étoffées (vies scolaires renforcées, assistantes sociales et infirmières plus nombreuses,...) tant les besoins sont criants dans tous les établissements ainsi qu'une attention particulière portée également à certains lycées, l'éducation prioritaire devant accompagner les élèves les plus fragiles tout au long de leur parcours scolaire.

Alors que nous ne cessons depuis des années de tirer toutes les sonnettes d'alarme possibles, que nous alertons tous nos interlocuteurs directs et indirects sur la situation de plus en plus dégradée à tous niveaux de notre département, que nous exprimons un sentiment de plus en plus grand d'abandon et dénonçons la mise en œuvre de certaines politiques néfastes, nous voulons aussi aujourd'hui nous faire les porte-parole des personnels d'enseignement, d'éducation, et parfois de direction, qui rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'exercice de leur métier, qui éprouvent pour certains, de plus en plus nombreux, un mal-être voire une véritable souffrance au travail, liés à des incivilités croissantes, des comportements parfois violents, des agressions verbales mais aussi physiques de plus en plus nombreuses, de la part d'élèves mais aussi de parents d'élèves.

Si le CTSD de ce jour n'est sans doute pas le lieu d'une réflexion sur cette « évolution » inquiétante, sur « l'école, le reflet de la société », nous nous permettons tout de même d'attirer l'attention sur ce phénomène que nous voulons voir enrayer le plus rapidement possible afin de permettre à tous les personnels de l'Éducation Nationale de retrouver des conditions de travail plus sereines.

A cet égard, nous dénonçons la mise sous le joug des représentants des personnels au CHSCTD qui se sont vus refuser la semaine dernière la tenue d'un Groupe de Travail départemental sur la problématique de la prise en charge d'élèves « à comportement hautement perturbateur » alors que le CHSCTM du jeudi 15 mars dernier a, entre autres, porté sur la présentation du "Guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs"..., fruit d'un travail intersyndical répondant à des difficultés avérées et qui permettra, espérons-le, d'agir au plus près du terrain pour sortir du déni...

Plutôt que la politique de l'autruche, nous souhaitons que cette question, majeure à nos yeux parce qu'il en va de la santé des personnels, soit rapidement posée dans notre département, que les situations soient mises en lumière, connues et reconnues par l'administration, pour un accompagnement des collègues en difficultés et des réponses rapides apportées aux établissements concernés.

Nous réitérons donc, Monsieur le Directeur académique, notre demande d'organisation d'un groupe de travail CHSCTD sur cette thématique de la prise en charge d'élèves « à comportement hautement perturbateur » qui permette une analyse large et approfondie et propose une réflexion quant aux réponses possibles en matière de formation des personnels, de gestion interne mais aussi externe (structures spécialisées ?...) des problèmes rencontrés, dans l'intérêt des collègues mais aussi des élèves, qui pourront peut-être trouver là une aide adaptée à leurs difficultés dès lors qu'elles seront mieux ciblées et donc mieux appréhendées.